

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

ARRETE - n° 239 / 2023

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023

Le Maire de Céret,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 373/2021 établissant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Brigadier-Chef Principal

| <u>Classement Nom et Prénom</u> | <u>Grade et échelon actuels</u> | <u>Promouvable à la date du</u> |
|--|---|--|
| 1 – RODRIGUEZ Frédéric | Gardien-Brigadier 9 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 0 femme(s) et 1 homme(s)

Total des agents inscrits sur le tableau : 0 femme(s) et 1 homme(s)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au centre de gestion des Pyrénées-Orientales qui en assurera la publicité.

Fait à Céret, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Michel COSTE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

ARRETE - n° 240 / 2023

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023

Le Maire de Céret,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 373/2021 établissant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Ingénieur Principal

| <u>Classement Nom et Prénom</u> | <u>Grade et échelon actuels</u> | <u>Promouvable à la date du</u> |
|--|--|--|
| 1 – BRIGAND Sylvain | Ingénieur 5 ^{ème} échelon | 13/12/2023 |

Part respective des femmes et des hommes

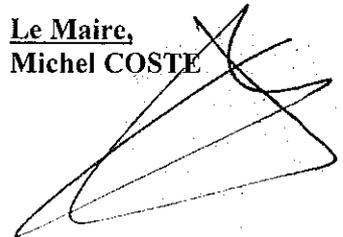
Total des agents promouvables : 0 femme(s) et 1 homme(s)

Total des agents inscrits sur le tableau : 0 femme(s) et 1 homme(s)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au centre de gestion des Pyrénées-Orientales qui en assurera la publicité.

Fait à Céret, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Michel COSTE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

ARRETE - n° 241 / 2023

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023

Le Maire de Céret,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 373/2021 établissant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

| <u>Classement Nom et Prénom</u> | <u>Grade et échelon actuels</u> | <u>Promouvable à la date du</u> |
|--|--|--|
| 1 – PUNSET Florence | Rédacteur 9 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |
| 2 – RAMIS Muriel | Rédacteur 8 ^{ème} échelon | 11/09/2023 |

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 2 femme(s) et 0 homme(s)

Total des agents inscrits sur le tableau : 2 femme(s) et 0 homme(s)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au centre de gestion des Pyrénées-Orientales qui en assurera la publicité.

Fait à Céret, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Le Maire
Michel COSTE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

ARRETE - n° 242 / 2023

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023

Le Maire de Céret,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 373/2021 établissant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

| <u>Classement Nom et Prénom</u> | <u>Grade et échelon actuels</u> | <u>Promouvable à la date du</u> |
|--|---|--|
| 1 – MOTTET Peggy | Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe 5 ^{ème} échelon | 01/06/2023 |

Part respective des femmes et des hommes

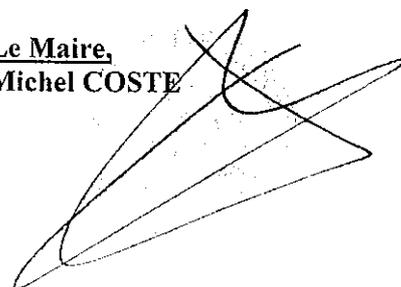
Total des agents promouvables : 1 femme(s) et 0 homme(s)

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 femme(s) et 0 homme(s)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au centre de gestion des Pyrénées-Orientales qui en assurera la publicité.

Fait à Céret, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Michel COSTE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

ARRETE - n° 243 /2023

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023

Le Maire de Céret,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 373/2021 établissant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

| <u>Classement Nom et Prénom</u> | <u>Grade et échelon actuels</u> | <u>Promouvable à la date du</u> |
|--|--|--|
| 1 – LANOUZIERE Audrey | Adjoint Administratif Territorial 7 ^{ème} échelon | 01/07/2023 |

Part respective des femmes et des hommes

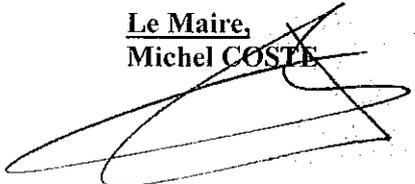
Total des agents promouvables : 1 femme(s) et 0 homme(s)

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 femme(s) et 0 homme(s)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au centre de gestion des Pyrénées-Orientales qui en assurera la publicité.

Fait à Céret, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Michel COSTE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

ARRETE - n° 244 / 2023

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023

Le Maire de Céret,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 373/2021 établissant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Agent de Maîtrise Principal

| <u>Classement Nom et Prénom</u> | <u>Grade et échelon actuels</u> | <u>Promouvable à la date du</u> |
|--|---|--|
| 1 – PUIG Sandrine | Agent de Maîtrise 8 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |

Part respective des femmes et des hommes

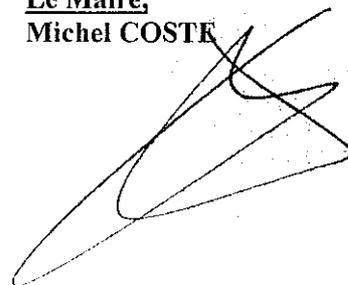
Total des agents promouvables : 1 femme(s) et 0 homme(s)

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 femme(s) et 0 homme(s)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au centre de gestion des Pyrénées-Orientales qui en assurera la publicité.

Fait à Céret, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Michel COSTE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

ARRETE - n° 245 / 2023

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023

Le Maire de Céret,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 373/2021 établissant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ATSEM Principal de 1^{ère} classe

| <u>Classement Nom et Prénom</u> | <u>Grade et échelon actuels</u> | <u>Promouvable à la date du</u> |
|--|---|--|
| 1 – BES Delphine | ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe 7 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |
| 2 – GALLARDO Anne-Marie | ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |
| 3 – PADILLA Elodie | ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe 6 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |

Part respective des femmes et des hommes

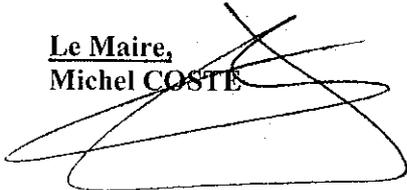
Total des agents promouvables : 3 femme(s) et 0 homme(s)

Total des agents inscrits sur le tableau : 3 femme(s) et 0 homme(s)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au centre de gestion des Pyrénées-Orientales qui en assurera la publicité.

Fait à Céret, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Michel COSTE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

ARRETE - n° 246 / 2023

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023

Le Maire de Céret,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 373/2021 établissant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe

| <u>Classement Nom et Prénom</u> | <u>Grade et échelon actuels</u> | <u>Promouvable à la date du</u> |
|--|--|--|
| 1 – FALIU Muriel | Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe 7 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |
| 2 – MARTI Sandrine | Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon | 01/07/2023 |
| 3 – SAGA Nathalie | Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon | 01/12/2023 |

Part respective des femmes et des hommes

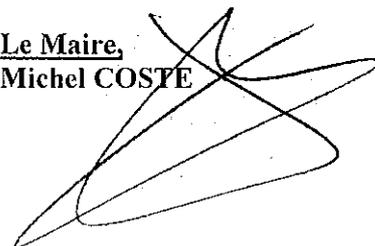
Total des agents promouvables : 3 femme(s) et 0 homme(s)

Total des agents inscrits sur le tableau : 3 femme(s) et 0 homme(s)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au centre de gestion des Pyrénées-Orientales qui en assurera la publicité.

Fait à Céret, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Michel COSTE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

ARRETE - n° 248 / 2023

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023

Le Maire de Céret,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 373/2021 établissant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 2ème classe

| <u>Classement Nom et Prénom</u> | <u>Grade et échelon actuels</u> | <u>Promouvable à la date du</u> |
|--|---|--|
| 1 – LABOUCHE Hervé | Adjoint technique 9 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |
| 2 – MATHEU Thérèse | Adjoint technique 9 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |
| 3 – RENAULT David | Adjoint technique 8 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |
| 4 – RODICQ Stéphane | Adjoint technique 9 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |

Part respective des femmes et des hommes

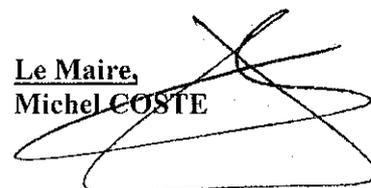
Total des agents promouvables : 1 femme(s) et 3 homme(s)

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 femme(s) et 3 homme(s)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au centre de gestion des Pyrénées-Orientales qui en assurera la publicité.

Fait à Céret, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Michel COSTE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

ARRETE - n° 247 / 2023

Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023

Le Maire de Céret,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 373/2021 établissant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

| <u>Classement Nom et Prénom</u> | <u>Grade et échelon actuels</u> | <u>Promouvable à la date du</u> |
|--|--|--|
| 1 – SANCHEZ Jérôme | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 11 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |
| 2 – DANYACH Christian | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |
| 3 – RODRIGUEZ François | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |
| 4 – DEJAULE Virgile | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon | 01/12/2023 |
| 5 – IGLESIAS Fabien | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 7 ^{ème} échelon | 01/12/2023 |
| 6 – GONZALEZ Guillaume | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |

| | | |
|------------------------|--|------------|
| 7 – DUFOUR Michel-Ange | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 7 ^{ème} échelon | 01/07/2023 |
| 8 – RAYMOND Olivier | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon | 01/07/2023 |
| 9 – ANDRÉ Thierry | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 12 ^{ème} échelon | 01/01/2023 |

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 0 femme(s) et 9 homme(s)

Total des agents inscrits sur le tableau : 0 femme(s) et 9 homme(s)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au centre de gestion des Pyrénées-Orientales qui en assurera la publicité.

Fait à Céret, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Michel COSTE

